

N° D'ORDRE : 2017-107

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Excusés : 1
Absents : 1
Qui ont pris part
à la délibération : 27
Date de convocation : 28 juin 2017.

SEANCE DU 04 JUILLET 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - MME ROURE Simonne - M. MARIN Michel - M. BLANC Romain (arrivé à 18H53) - M. LHOMME BERNARD - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - MME LABROUSSE Sylvie – MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François - M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : - MME GIOVANNELLI Marie-France à M. Le Maire – MME DEFAUX Catherine à M. BALLESTER - M. TOULOUSE Christian à MME MONTAGNE - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard.

Excusée : MME BALS Fabienne

Absent : MME LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

12- MODIFICATION DU SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AUPRES DES COMMUNES FORESTIERES

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux que par délibération en date du 25 avril 2014, Monsieur Christian TOULOUSE a été nommé suppléant de Madame Catherine DEFAUX pour représenter la commune auprès de l'Association des Communes Forestières du Var.

Considérant la délégation de Monsieur Rémy BOUVIER à la prévention des risques, et considérant notamment son travail relatif au contrôle du respect des obligations légales de débroussaillage sur la commune en lien avec l'ONF, il convient de désigner Monsieur BOUVIER en tant que suppléant de Madame DEFAUX pour représenter la commune auprès de l'Association des Communes Forestières du Var en lieu et place de Monsieur TOULOUSE. Ceci afin de l'associer aux diverses actions qui sont menées par l'association.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- De désigner en qualité de délégué suppléant Monsieur Rémy BOUVIER auprès de l'association des communes forestières du Var.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 05 juillet 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT